



Conseil économique et social

Distr. générale
3 mars 2003
Français
Original: anglais

Session de fond de 2003

Genève, 30 juin-25 juillet 2003

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies
concernant la coopération internationale
pour le développement : rapports des Conseils
d'administration du Programme des Nations Unies
pour le développement et du Fonds des Nations Unies
pour la population, du Fonds des Nations Unies
pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial**

Rapports annuels de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population au Conseil économique et social

1. Dans sa décision 2003/6 du 23 janvier 2003, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a pris note des rapports au Conseil économique et social (DP/2003/5 et DP/FPA/2003/2). Il a également décidé de communiquer les rapports, ainsi que les observations s'y rapportant, au Conseil, pour examen à sa session de fond de 2003.
2. La première partie du présent document contient le rapport de l'Administrateur du PNUD et la deuxième partie, le rapport de la Directrice exécutive du FNUAP.
3. Les observations formulées par le Conseil d'administration au sujet de ces rapports figurent dans la troisième partie, qui est un extrait du rapport du Conseil d'administration sur les travaux de sa première session ordinaire de 2003 (DP/2003/9).

* E/2003/100.



Première partie

Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

Résumé

Le présent rapport, établi conformément aux résolutions 56/201, 53/192, 50/120 et 47/199 de l'Assemblée générale, s'est appuyé sur les observations faites par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) le 1er février, lors de sa première session ordinaire de 2002. Il reflète en particulier la nécessité de procéder à une analyse plus approfondie des questions abordées et de mettre davantage l'accent sur la démarginalisation des femmes. Sous une forme arrêtée de concert par le PNUD, le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial, il traite des questions évoquées dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement (E/1998/48) et la résolution 56/201 de l'Assemblée générale.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Application du programme de réformes du Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	1-52	4
A. Rôle des activités opérationnelles de développement à l'heure de la mondialisation	1-8	4
B. Financement des activités opérationnelles de développement	9-12	5
C. Renforcement des capacités	13-16	6
D. Bilan commun de pays et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement	17-18	7
E. Contrôle et évaluation	19-22	8
F. Simplification et harmonisation des règles et procédures	23-28	9
G. Système des coordonnateurs résidents	29-31	10
H. Planification, programmation et exécution	32-33	10
I. Coopération avec les institutions financières internationales	34-39	11
J. Aide humanitaire : prévention des crises et relèvement	40-45	12
K. Parité des sexes	46-49	13
L. Coopération Sud-Sud	50-52	14
II. Suivi intégré des conférences et des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire	53-58	15

I. Application du programme de réformes du Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

A. Rôle des activités opérationnelles de développement à l'heure de la mondialisation

1. En 2002, les activités opérationnelles de développement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) se sont ordonnées autour de deux grands axes : répondre aux priorités définies par les pays bénéficiaires de programmes et aider ces pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le bilan des réalisations présenté dans le rapport annuel axé sur les résultats pour 2001 (voir DP/2002/15) montre que l'assistance fournie par le PNUD aux pays susmentionnés est conforme à la requête faite par l'Assemblée générale au paragraphe 10 de sa résolution 56/201 visant à ce que tous les organismes des Nations Unies s'occupant de développement axent leur action sur les priorités définies par ces derniers, ainsi que sur les objectifs et les engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire¹ et lors des grandes conférences internationales.

2. En particulier, et dans le cadre du mandat défini au paragraphe 11 de la résolution 56/201, le rapport annuel axé sur les résultats pour 2001 indique que les bureaux de pays ont atteint environ 90 % de leurs objectifs annuels en matière de lutte contre la pauvreté, celle-ci occupant ainsi une place centrale dans le mandat du PNUD. Le PNUD a donc facilité la mise au point de stratégies nationales de réduction de la pauvreté, notamment de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), dans 85 pays. À la demande des autorités nationales, il a participé à l'élaboration de stratégies de réduction de la pauvreté dans 36 pays en 2001, contre 11 en 1999. Quelque 98 bureaux de pays ont signalé que le PNUD avait entrepris des programmes et projets visant à renforcer et protéger le patrimoine des pauvres.

3. Au paragraphe 13 de la résolution 56/201, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de mettre les technologies de l'information et des communications (TIC) au service du développement. Depuis 1993, le PNUD a pris, à l'échelle mondiale, régionale et nationale, des initiatives à cette fin concernant plus de 90 pays et fixé des objectifs stratégiques clairs et rationnels tant pour ses activités de promotion à l'échelle mondiale que pour ses programmes de pays. Dans sa décision 2001/12, le Conseil d'administration a pris note du rapport sur le rôle du PNUD dans le domaine des technologies de l'information et des communications au service du développement (DP/2001/CRP.8).

4. La stratégie retenue impliquait un réajustement de l'approche suivie par l'organisation dans le cadre de la politique générale et des programmes au niveau des pays pour assurer une harmonisation avec les services consultatifs en amont et les mécanismes de consultation nationaux, contribuant ainsi à rationaliser et hiérarchiser les tâches relatives à la conception et à l'exécution des programmes, à éliminer les blocages et à accroître la participation des acteurs concernés et le profit qu'ils tirent des TIC.

5. Le Fonds d'affectation spéciale thématique pour les technologies de l'information et des communications au service du développement a été mis en place à la fin d'octobre 2001 en vue de financer des activités pour les cinq gammes de services considérés. En 2002, des fonds d'amorçage ont été mis à la disposition d'une vingtaine de pays pour promouvoir cette orientation stratégique et encourager la mobilisation de ressources complémentaires et les initiatives qui peuvent jouer un rôle de catalyseur et présentent un vif intérêt sur le plan de l'innovation ou de l'expérimentation.

6. Au cours de l'année écoulée, on a également pris clairement conscience du fait que la baisse des coûts et la multiplication des options technologiques rendent les TIC plus accessibles aux pays en développement. Néanmoins, il est toujours extrêmement difficile d'attirer des investissements et de mobiliser le secteur privé à la suite de l'effondrement des entreprises Internet et des sociétés de télécommunications et du ralentissement de l'activité économique. La nécessité de nouveaux modèles d'activité, de nouveaux programmes de partenariat et de nouvelles stratégies visant à accroître les investissements et à stimuler un développement décentralisé dans les pays en développement est d'autant plus pressante.

7. Le PNUD a renforcé les capacités de mobilisation et d'exploitation de ressources sur la base des stratégies et des priorités qui ont été définies, par exemple au Mozambique. Des consortiums et des partenariats entre les secteurs public et privé sont formés actuellement dans les domaines du microfinancement et de l'apprentissage en ligne, et des plans novateurs, durables et adaptés aux besoins locaux mis au point pour l'utilisation des TIC.

8. La nécessité de donner une orientation précise aux TIC pour les mettre au service du développement et de déterminer comment l'utilisation stratégique de ces technologies peut contribuer effectivement à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire est devenue une considération prioritaire pour les activités de développement dans des instances universelles comme le Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications et le Sommet mondial sur la société de l'information dont la première phase aura lieu du 10 au 12 décembre 2003 à Genève, et que le PNUD appuie activement.

B. Financement des activités opérationnelles de développement

9. La tendance signalée dans le rapport de l'Administrateur au Conseil économique et social (DP/2002/7) s'est confirmée en 2001. Le montant total des recettes du PNUD et de ses fonds et programmes associés a augmenté de 221 millions de dollars, soit 9 %, en 2001, passant à 2,6 milliards de dollars, record historique. Pour la première fois, les recettes ont enregistré une augmentation, toutes sources confondues.

10. Les ressources ordinaires ou ressources de base ont inversé leur tendance à la baisse qui durait depuis sept ans, augmentant de quelque 3 % pour passer à 652 millions de dollars en 2001. Le cofinancement par des tiers – fonds provenant des pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres parties, dont la Commission européenne, au titre des programmes et projets – a augmenté de 10 %,

le montant total des contributions de donateurs au PNUD atteignant ainsi 1,4 milliard de dollars. La participation aux coûts des pays bénéficiaires de programmes – ressources que les pays considérés chargent le PNUD de gérer pour financer leurs propres programmes de développement – a également augmenté, de 14 %, pour passer à 1,1 milliard de dollars. Enfin, les nouveaux fonds d'affectation spéciale thématiques ont produit environ 21,3 millions de dollars de recettes en 2001.

11. Suivant le mouvement amorcé par les 26 pays qui ont augmenté leurs contributions en 2002, au moins 24 pays ont déjà relevé leurs annonces de contributions au titre des ressources ordinaires. Nombre d'entre eux ont annoncé des augmentations soutenues sur deux ou trois ans. Au moment où le présent rapport a été établi, au moins 11 donateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE avaient accru leurs contributions en monnaie locale en 2002. Au moins 13 pays bénéficiaires de programmes devraient accroître leurs contributions au titre des ressources ordinaires, y compris les versements qui ont été repris par six d'entre eux. Quatre pays bénéficiaires de programmes ont annoncé des contributions d'un montant supérieur à un million de dollars au titre des ressources ordinaires du PNUD.

12. Le soutien politique croissant, qui se traduit par un redressement des contributions, est très important mais il n'est pas suffisant pour asseoir les finances du PNUD sur une base solide. Les ressources extraordinaires ont certainement un rôle à jouer dans le financement ultérieur du PNUD, mais les ressources ordinaires restent fondamentales.

C. Renforcement des capacités

13. Les débats qui ont eu lieu au Conseil économique et social en juillet 2002 ont fait ressortir l'importance du renforcement des capacités; ultérieurement, dans sa résolution 2002/29, le Conseil a indiqué que le renforcement des capacités était un élément important dans le contexte des objectifs de développement convenus sur le plan international. À la suite de ces débats, et agissant en consultation avec les représentants des organismes des Nations Unies sis à New York, le PNUD a organisé, conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et le Comité de haut niveau chargé des programmes, un atelier sur le renforcement des capacités et le développement à l'intention de tous les organismes du système, en novembre 2002.

14. Dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, tenu en août et septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud), le PNUD a révisé son programme Capacités 21, qui est financé par un fonds d'affectation spéciale de 90 millions de dollars et couvre plus de 75 pays. L'évaluation, à l'échelle mondiale qui en a été faite, a permis de conclure que le programme était très utile mais pas assez ambitieux, et on a recommandé d'élargir sa portée au cours d'une deuxième phase. La stratégie suivie reposait sur l'utilisation des fonds, des compétences techniques et des méthodes du programme Capacités 21 pour fournir un appui technique et financier à tous les pays qui bénéficient d'un programme de pays du PNUD aux fins de l'établissement des rapports nationaux sur la mise en oeuvre d'Action 21². Des tables rondes et des ateliers internationaux sur l'énergie, le commerce et l'investissement, la vulnérabilité et les petits États insulaires, le renforcement des capacités et les objectifs du Millénaire en matière de

développement ont été organisés en prévision du Sommet. Ces manifestations ont rassemblé des organisations non gouvernementales, des ministres, des représentants du secteur privé et d'autres responsables et ont permis de mieux cerner les questions qui devaient figurer à l'ordre du jour du Sommet. Le PNUD a également prêté son concours au Secrétaire général pour l'établissement du programme de travail relatif à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie, à la santé, à l'agriculture et à la biodiversité. À l'issue de toutes ces consultations, un programme de renforcement des capacités – Capacités 2015 –, qui se situe dans le prolongement de Capacités 21 et d'autres initiatives du PNUD visant à développer les capacités et qui reprend explicitement l'approche intégrée définie dans Capacités 21 pour le développement durable, a été mis au point.

15. Capacités 2015 fera appel à la participation d'institutions et de banques de développement bilatérales et multilatérales, d'organismes régionaux et mondiaux, de réseaux d'information et de fondations internationales. Le programme comprend un volet consacré à la réduction de la vulnérabilité des petits États insulaires – qui constitue une nouveauté au PNUD.

16. Depuis mai 2001, le PNUD applique, avec l'aide du Gouvernement des Pays-Bas, un programme de réforme de la coopération technique en vue du renforcement des capacités, initiative qui vise à réexaminer les paramètres fondamentaux relatifs au renforcement des capacités et à déterminer comment la coopération extérieure peut contribuer de manière optimale au développement de capacités locales durables. Enrichis par les apports de nombreux cyberdébat de portée mondiale et de deux tables rondes qui ont eu lieu en 2001 et en 2002, les travaux de recherche portant sur la réalisation de monographies nationales et l'étude de différents aspects du renforcement des capacités dans le cadre de la coopération technique ont été achevés à la mi-2002.

D. Bilan commun de pays et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

17. En réponse aux préoccupations exprimées par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/201, le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ont été révisés au cours de l'année écoulée. En particulier, les nouvelles directives relatives au bilan commun de pays et au Plan-cadre intègrent les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et l'accent a été mis sur les liens qui existent entre le bilan commun/Plan-cadre, les objectifs de développement précités et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Les indicateurs des bilans communs de pays et ceux qui servent à mesurer la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement sont dorénavant alignés.

18. Le comité chargé des programmes du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et le groupe de travail du GNUD sur la formation ont élaboré un module de formation et d'appui pour les bilans communs de pays et les plans-cadres, qui est actuellement mis à l'essai dans cinq pays où ils ont été introduits en 2002 et auxquels la nouvelle procédure harmonisée d'approbation des programmes s'appliquera en 2003. Une nouvelle équipe de travail constituée par le GNUD élabore actuellement des procédures en matière d'appui et d'assurance qualité. Les organismes des Nations Unies qui composent le Comité exécutif du

GNUD supervisent directement l'élaboration des programmes de pays dans les 10 pays de la phase de lancement de 2001 et donnent des instructions à cet égard. Le personnel régional de plusieurs organismes membres du GNUD a suivi une formation sur les nouvelles directives concernant les bilans communs de pays et les plans-cadres et tous les directeurs régionaux du Comité exécutif ont reçu des instructions.

E. Contrôle et évaluation

19. À la suite des débats qui ont eu lieu au Conseil économique et social en 2001, le PNUD a élaboré les principaux éléments d'un système de responsabilité opérationnelle. Un système de responsabilité et d'apprentissage a été mis en place à trois niveaux : a) au niveau des programmes (évaluation des réalisations); b) au niveau des pays (nombre déterminé d'évaluations de pays ou évaluation des résultats obtenus en matière de développement); et c) au niveau le plus général (rapport sur l'efficacité des activités de développement). Les différents éléments se renforcent mutuellement et sont reliés à des systèmes de suivi qui permettent de contrôler le respect des règles en vigueur et d'assurer une bonne gestion de façon générale.

20. En septembre 2002, le PNUD a créé l'Association internationale de l'évaluation du développement (IDEA) en collaboration étroite avec la Banque mondiale. Axée sur les besoins des pays du Sud – son secrétariat étant initialement établi en Afrique du Sud –, elle concentrera son attention sur le renforcement des capacités et constituera un instrument important pour promouvoir l'évaluation des activités de développement en tant qu'aspect essentiel de la transparence et de la bonne gouvernance.

21. Un autre partenariat important a été établi dans le cadre du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation. La création de ce groupe, qui est présidé par le PNUD et reçoit un appui technique de sa part, est une initiative qui tend à remplacer une réunion annuelle par un mécanisme régi par un plan de travail dans le cadre duquel différentes organisations jouent un rôle moteur dans des domaines importants, par exemple en fixant des normes applicables à l'échelle du système des Nations Unies ou en renforçant le professionnalisme et l'esprit d'innovation des entités chargées de l'évaluation au sein du système. Le débat qui a eu lieu lors de la session de fond de 2002 du Conseil économique et social et la résolution 2002/29 à laquelle il a abouti constituent une avancée importante à cet égard. Un dialogue a donc été amorcé avec les membres du Groupe sur les questions liées à l'exploitation commune des enseignements tirés de l'expérience et au renforcement des fonctions d'évaluation.

22. Dans le cadre du programme de travail relatif à l'harmonisation et à la simplification des procédures, les bureaux chargés de l'évaluation dans les organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement ont présenté des propositions précises visant à réduire les coûts de transaction en fixant des règles générales à observer pour la présentation des rapports des donateurs. On élabore actuellement des plans de suivi et d'évaluation communs pour le Plan-cadre, où les questions liées à la synchronisation et à la rationalisation des examens de programmes et de projets effectués par les différents organismes et à l'évaluation des réalisations sont abordées.

F. Simplification et harmonisation des règles et procédures

23. En application de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale, une équipe de travail a été créée conjointement sous la tutelle de deux organes du Groupe des Nations Unies pour le développement, chargés respectivement des programmes et de la gestion. Constituée de représentants des organismes membres du Comité exécutif du GNUM, cette équipe a élaboré des propositions visant à simplifier et harmoniser les procédures interorganisations. Un programme de travail relatif à la simplification et à l'harmonisation des procédures des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies a été établi et présenté au Conseil économique et social à sa session de fond de juillet 2002, en annexe à une liste récapitulative des questions liées à la coordination des activités opérationnelles de développement (E/2002/CRP.1).

24. Le PNUD a démontré son attachement à cet effort en créant un comité directeur de haut niveau pour la simplification et l'harmonisation et un groupe de référence pour faciliter la communication des informations pertinentes à l'équipe de travail interorganisations. Il a également chargé le Bureau des politiques de développement, le Bureau de la gestion, les bureaux régionaux, le Bureau de l'évaluation, le Groupe d'appui opérationnel et le Bureau de l'audit et des études de performance d'élaborer des plans divers pour assurer la pleine mobilisation de toutes les parties.

25. Afin d'assurer la participation des bureaux de pays, le PNUD a envoyé un questionnaire pour recueillir leurs opinions et vérifier les incidences des propositions de simplification et d'harmonisation. Il a invité les représentants résidents à assister à des ateliers, organisé un forum de discussion électronique, effectué des visites dans plusieurs pays (Bolivie, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Viet Nam et Yémen) et participé à un atelier qui s'est tenu à Nairobi avec le concours de 10 équipes de pays des Nations Unies, d'experts gouvernementaux, de membres du Comité exécutif du GNUM, de la Banque mondiale et de pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Les visites effectuées dans les pays et l'atelier de Nairobi ont confirmé la validité des recommandations présentées par l'équipe de travail du GNUM. Le Groupe a adopté ces recommandations le 7 novembre 2002 à New York.

26. Cette démarche interorganisations est renforcée parallèlement par une reconfiguration des politiques et des procédures opérationnelles internes, par exemple l'harmonisation du programme de pays et du cadre d'évaluation des résultats stratégiques ou les travaux consacrés à la simplification et à l'intégration des techniques de gestion dans le cadre du système de planification des ressources.

27. On travaille actuellement à la mise au point du système de planification des ressources en adaptant des logiciels qui entraîneront la suppression d'au moins 17 logiciels différents actuellement en service. Les transactions seront simplifiées grâce à une opération de saisie unique pour les données financières ou relatives aux ressources humaines et aux projets, on réalisera des économies de temps au niveau de l'introduction des données et on évitera des erreurs imputables à la tenue de registres de données parallèles. La création d'une plate-forme intégrée pour la gestion de l'ensemble du cycle des projets ainsi que des ressources du siège et des bureaux extérieurs provenant de sources multiples permettra de simplifier les procédures internes. La présentation des rapports sera améliorée et les délais de

soumission seront mieux respectés du fait de l'automatisation de la production de nombreux documents.

28. Le système de planification des ressources ouvre de nombreuses perspectives sur le plan d'une simplification des procédures et d'un accroissement de l'efficacité, mais son utilisation peut également comporter des risques. Ces risques sont dus principalement au fait que toutes les données afférentes aux transactions du PNUD seront centralisées dans un système unique – des difficultés de connexion ou des pannes pourraient empêcher les bureaux de pays d'accéder à des informations primordiales pour leurs travaux.

G. Système des coordonnateurs résidents

29. Entre janvier et septembre 2002, quelque 90 candidats ont fait l'objet d'une évaluation pour la fonction de coordonnateur résident; environ la moitié d'entre eux étaient des fonctionnaires du PNUD et 26 étaient de sexe féminin. On s'efforce actuellement d'accélérer les procédures de sélection et de susciter un plus grand nombre de candidatures féminines pour l'évaluation des compétences. Au 11 novembre 2002, on comptait 33 femmes (28 %) sur un total de 120 coordonnateurs résidents en poste. Le nombre de femmes devrait en principe augmenter lors de la prochaine opération de réaffectation. À la suite de la discussion qui a eu lieu au Conseil économique et social lors du débat consacré en 2002 à la coopération internationale pour le développement, le PNUD a parrainé des candidatures féminines externes.

30. Pour ce qui est de la répartition entre les organismes des Nations Unies, les chiffres sont restés stables, 18 coordonnateurs résidents venant d'organisations autres que le PNUD sur un total de 120, en juillet 2002. On compte parmi eux 13 hommes et 5 femmes.

31. On s'efforce actuellement de renforcer l'aptitude des coordonnateurs résidents à assumer efficacement leurs fonctions dans des situations de crise et d'après conflit. Les candidats qui ont subi avec succès la procédure d'évaluation des compétences des coordonnateurs résidents auront démontré leur aptitude à exercer des fonctions d'encadrement dans des conditions difficiles au sein d'un organisme des Nations Unies.

H. Planification, programmation et exécution

32. Un effort concerté a été fait pour promouvoir un style de gestion axé sur les résultats. À cet égard, on a mis résolument l'accent sur les initiatives liées à la gestion des ressources humaines dans le but d'aligner les compétences sur le nouveau profil de l'organisation et de créer un cadre accueillant, épanouissant et stimulant dans lequel les individus peuvent exprimer pleinement leurs talents. Dans le cadre du projet de réorganisation des bureaux de pays, ces derniers ont bénéficié d'une assistance spéciale du siège pour mieux harmoniser leurs activités et leurs structures avec les nouvelles orientations du PNUD.

33. Le système de fiche récapitulative de suivi, conçu et inauguré en 2001, est un outil qui permet, à l'aide d'une série d'indicateurs, de planifier les différentes phases de la mise en oeuvre du programme de réforme de l'organisation dans son

ensemble et, en fin de compte, de mesurer les progrès réalisés dans ce sens. De même, les résultats escomptés ou obtenus en matière de développement font l'objet d'un suivi avec le cadre d'évaluation des résultats stratégiques – instrument de planification pour les réalisations et les indicateurs à utiliser dans le contexte du développement. Le lien établi entre les performances de l'organisation et celles des individus a été amélioré grâce à une évaluation des résultats et des compétences remaniée, qui permet de noter le personnel en s'appuyant sur les résultats prévus dans la fiche récapitulative de suivi et le cadre d'évaluation des résultats stratégiques. Les enquêtes effectuées auprès des clients deviennent également un élément important de l'évaluation des performances.

I. Coopération avec les institutions financières internationales

34. La coopération avec la Banque mondiale se développe à la fois au niveau central et au niveau des pays. Dans le cadre des partenariats institutionnels, la fourniture d'une assistance aux gouvernements, sur leur demande, pour l'élaboration du contenu des documents intérimaires de stratégie de réduction de la pauvreté et les procédures de consultation à l'échelon des pays constitue une activité majeure. Les travaux consacrés aux DSRP, auxquels le PNUD contribue dans le cadre du système des coordonnateurs résidents, occupent une place de plus en plus importante dans les activités des équipes de pays des Nations Unies. Les travaux effectués sur ces documents à l'échelon des pays sont suivis de très près en association avec la Banque mondiale, dans le cadre d'évaluations conjointes et de réunions de consultations qui sont organisées périodiquement.

35. L'initiative de la Banque mondiale en faveur des pays à faible revenu en difficultés est un fait nouveau à signaler dans les relations entre le PNUD et la Banque. Des entretiens ont lieu actuellement entre les deux institutions au sujet d'une coopération concrète dans quatre pays pilotes.

36. En outre, le PNUD entretient des relations de travail étroites avec la Banque mondiale et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans un certain nombre de pays afin de déterminer comment les trois organisations peuvent améliorer leur collaboration dans différents domaines, par exemple lorsqu'il s'agit d'assurer la transition entre la phase des secours et celle du développement ou de favoriser la réinsertion des réfugiés à plus long terme.

37. Le PNUD a instauré un partenariat avec la Banque mondiale à de multiples niveaux sur des projets de renforcement des capacités, de coopération technique et de téléenseignement. Par ailleurs, la Banque mondiale a été récemment admise en tant qu'observateur officiel au sein du mécanisme de coordination du Groupe des Nations Unies pour le développement.

38. La coopération du PNUD avec le Fonds monétaire international (FMI) est axée principalement sur un dialogue entre les deux institutions. Il existe un petit nombre d'activités communes au niveau des pays, qui visent à appuyer les réformes budgétaires et les politiques monétaires.

39. En 2001-2002, le PNUD s'est attaché à développer ses relations avec les banques régionales de développement. Il a approfondi sa concertation avec la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement, ce qui devrait entraîner un renforcement de la collaboration au niveau des pays. Outre le

partenariat qu'ils ont établi sur des questions thématiques, le PNUD et la Banque interaméricaine de développement négocient un accord type d'assistance pour l'exécution de projets.

J. Aide humanitaire : prévention des crises et relèvement

40. Pour répondre à des demandes d'assistance de plus en plus nombreuses formulées par des gouvernements dans des situations de crise ou d'après conflit portant sur des services techniques spécialisés, le PNUD a créé un nouveau bureau – le Bureau de la prévention des crises et du relèvement – qui mettra davantage l'accent sur le développement dans la gestion des crises et des situations postconflituelles en renforçant les capacités des bureaux de pays et les partenariats entre le PNUD et les acteurs externes et en encourageant plus systématiquement la diffusion de connaissances et de pratiques optimales dans ce domaine. Les efforts du PNUD sont concentrés sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix, la réduction de la vulnérabilité (face aux catastrophes naturelles et aux crises résultant de l'activité humaine) et la transition vers un relèvement durable. En 2001, plus de 65 bureaux de pays ont signalé des projets axés sur ces objectifs, qui étaient en cours d'exécution.

41. Tout au long de l'année 2002, le PNUD a déployé des efforts intensifs pour aider à assurer la jonction entre les secours et le développement ainsi qu'entre les activités des Nations Unies relatives à la paix et à la sécurité et celles qui ont trait à la réalisation des objectifs de développement. Il s'est également attaché à renforcer les capacités des gouvernements en matière de prévention des conflits, de gestion des crises, de redressement après un conflit et de consolidation de la paix.

42. Au premier semestre de 2002, le Bureau de la prévention des crises et du relèvement a concentré son attention sur les dispositions que le PNUD devait prendre pour faire face à la crise en Afghanistan, mais il a tout de même collaboré étroitement avec les bureaux de pays du PNUD dans plusieurs autres pays et régions. Par exemple, le PNUD a élaboré un programme de relèvement des communautés de grande envergure pour les provinces orientales de la République démocratique du Congo, qui s'inscrit dans le cadre plus large de l'action en faveur du désarmement et de la réintégration dans la région. Après les progrès enregistrés dans les pourparlers de paix à Sri Lanka, il a collaboré avec d'autres organismes des Nations Unies pour faciliter le retour et la réinsertion des personnes déplacées et renforcer les capacités du pays en matière de déminage. Au Soudan, le PNUD a appuyé les efforts de consolidation de la paix dans la région des monts Nouba. Il a également soutenu l'action du Gouvernement en fournissant des services consultatifs et une assistance technique dans divers domaines (réduction du nombre d'armes légères en circulation, démobilisation, réforme du secteur de la justice et de la sécurité, etc.). À la demande des gouvernements, le Bureau de la prévention des crises et du relèvement aide les bureaux de pays du PNUD à mieux cibler leurs programmes de développement pour s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité et des conflits.

43. Au cours de l'année écoulée, le PNUD s'est attaché tout particulièrement à renforcer ses relations avec le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. La collaboration

avec le Département des opérations de maintien de la paix est extrêmement importante pour assurer une transition harmonieuse après l'achèvement des opérations de maintien de la paix, le PNUD et le Département oeuvrant de concert sur des activités de consolidation de la paix et de prévention. Le PNUD coopère étroitement avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les autres membres du Comité permanent interorganisations pour élaborer des stratégies et mobiliser des ressources au profit des pays en voie de relèvement, y compris par une participation plus active dans la procédure d'appel global.

44. Dans le contexte de situations de crise ou d'après conflit, un nombre croissant de bureaux de pays ont indiqué qu'ils s'employaient à renforcer la capacité de formuler des programmes de reconstruction à l'échelon local pour assurer le relèvement et promouvoir la réconciliation en intégrant la lutte contre le sexisme à tous les niveaux dans les programmes de reconstruction généraux axés sur la réduction de la pauvreté et le renforcement des institutions nationales. En collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD a contribué activement à la promotion de l'égalité des sexes dans le cadre de l'action qu'il mène en faveur du développement de l'Afghanistan après le conflit et en aidant le Ministère afghan des affaires féminines à planifier ses travaux.

45. Dans plusieurs zones géographiques, les activités liées à la prévention des catastrophes naturelles et au relèvement sont progressivement intégrées dans le courant des travaux des bureaux de pays du PNUD. L'appui fourni dans ces zones s'est accru avec la nomination de conseillers régionaux spécialisés dans la prévention des catastrophes dans cinq régions en 2002.

K. Parité des sexes

46. La stratégie suivie par le PNUD en matière de parité des sexes comprend deux volets : prise en compte systématique de la parité des sexes et promotion des femmes, en particulier à l'échelon des pays. Au cours de l'année écoulée, 77 % des bureaux de pays du PNUD ont signalé l'exécution de programmes liés à la parité des sexes et des progrès notables dans la prise en compte de la parité des sexes dans toute la gamme des interventions thématiques liées à la gouvernance, à la réduction de la pauvreté, aux technologies de l'information et des communications, à la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), à la protection de l'environnement et à la gestion des crises et des situations postconflituelles. À l'heure actuelle, plus du tiers d'entre eux appuient la collecte de données ventilées par sexe pour améliorer l'établissement de rapports à l'échelle nationale et pour renforcer la capacité d'analyse des sexes en faisant le lien entre ce processus et la préparation des rapports nationaux sur le développement humain, des rapports sur la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement et des stratégies de réduction de la pauvreté.

47. Au Cambodge, par exemple, le PNUD a collaboré à la rédaction d'un plan d'évaluation des besoins et de renforcement des capacités à l'intention des ministères d'exécution et de leurs services provinciaux et formé les coordonnateurs qu'ils ont désignés pour la prise en compte des questions relatives à la parité des sexes dans leurs travaux. Au Botswana, il a aidé des organisations de la société

civile à élaborer des plans d'action pour l'intégration de la lutte contre le sexisme, et des instruments et mécanismes de mise en oeuvre et de suivi ont été élaborés parallèlement au niveau du Gouvernement. Le PNUD a également appuyé les efforts déployés par le Népal pour intégrer les préoccupations antisexistes dans son plan de développement national.

48. Par ailleurs, le PNUD a soutenu les initiatives relatives à la création de bases de données sur la violence dirigée contre les femmes et à la formation de la police afin de surveiller le respect des droits fondamentaux des femmes et de déterminer l'incidence de la violence à caractère sexiste. L'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) aux fins de la promotion de la parité des sexes est un élément qui a été particulièrement mis en vedette dans la région de l'Asie et du Pacifique, en Europe et dans la Communauté d'États indépendants. Une attention particulière a été accordée à la connexion des acteurs nationaux, notamment ceux qui s'occupent des questions relatives à la parité des sexes et au renforcement des réseaux d'information, par exemple en Lituanie où le PNUD a appuyé la création d'une bibliothèque virtuelle interactive et en Malaisie où il a présenté des propositions au Ministère de la femme et de la famille sur la ligne à suivre en matière de parité des sexes et de TIC.

49. La collaboration avec UNIFEM se développe et s'étend à de nouveaux domaines d'intervention. La coopération portant sur la réalisation d'un dossier sur la parité des sexes et le financement du développement, qui a pour objet de promouvoir la sensibilisation et la mobilisation sur les questions essentielles liées à la lutte contre le sexisme dans le contexte du financement du développement, est un bon exemple. Plus de 50 % des bureaux de pays du PNUD signalent l'existence d'activités communes avec UNIFEM. Ces activités visent notamment à mieux faire appliquer les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes³ à l'échelon local et national, à dénoncer la violence à l'encontre des femmes et à lutter contre ce phénomène, et à guider les travaux des groupes thématiques des Nations Unies sur les questions touchant à la condition féminine.

L. Coopération Sud-Sud

50. Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) a cherché à encourager de nouvelles formes de coopération Sud-Sud avec des programmes de protection sociale pour les travailleurs du secteur informel et des initiatives visant à créer des liens entre les entreprises ou à consolider les liens existants. Il a continué à publier son magazine *Cooperation South* et à actualiser son système d'information – Web of Information for Development (WIDE) – qui fournit toute une gamme de services, notamment des informations sur les spécialistes disponibles dans les pays du Sud et sur des pratiques de développement novatrices. Il met en oeuvre une initiative originale qui consiste à aider le Botswana à lutter contre l'épidémie de VIH/sida en s'appuyant sur l'expérience acquise par le Brésil où les efforts déployés pour contrer cette épidémie sont focalisés sur le système scolaire.

51. Le PNUD a intensifié ses efforts pour faciliter les échanges Sud-Sud en faisant appel aux institutions et aux experts hautement compétents des pays du Sud, qui sont de plus en plus nombreux, dans la recherche de solutions aux problèmes de

développement. Pour localiser ces compétences, il s'appuie sur un vaste réseau d'agents qui travaillent pour lui sur le terrain. Un corps d'experts issus de pays du Sud qui sont des partenaires privilégiés dans de multiples domaines – réforme judiciaire, administration locale, lutte contre le VIH/sida, technologies de l'information et des communications, élimination de la pauvreté, notamment – a ainsi été constitué.

52. La coopération triangulaire a également acquis une importance nouvelle dans les travaux du PNUD étant donné que les institutions et les experts des pays du Nord et du Sud forment des réseaux de collaboration pour la conduite de travaux de recherche et le partage de ressources technologiques et financières en consolidant simultanément les institutions du Sud. La collaboration avec l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest et d'autres partenaires de pays du Nord et du Sud, qui a permis de produire de nouvelles variétés de riz à haut rendement et riche en protéines, appelé NERICA (nouveau riz pour l'Afrique), offre une excellente illustration de ce type de coopération. La diffusion de cette nouvelle variété de riz devrait permettre de faire passer la production de riz à 744 000 tonnes dans la sous-région d'ici à 2006 et de réduire le coût des importations de riz de 88 millions de dollars par an. On estime que les agriculteurs cultivant les nouvelles variétés de riz susmentionnées devraient accroître de 25 % les revenus qu'ils tirent de la riziculture.

II. Suivi intégré des conférences et des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire

53. Dans le cadre du mandat qui lui a été confié en tant que « comptable et directeur de campagne » des objectifs du Millénaire en matière de développement, le PNUD a contribué, dans une large mesure, à coordonner la stratégie appliquée à l'échelle du système des Nations Unies pour la réalisation de ces objectifs. Cette stratégie prévoit deux grandes dimensions pour l'action menée par les organismes des Nations Unies – la dimension mondiale et la dimension nationale – et elle comprend les éléments fondamentaux suivants :

a) *Suivi* : il est essentiel de suivre et de contrôler systématiquement les progrès accomplis dans la concrétisation des objectifs – réalisations, tendances et lacunes – si l'on veut qu'ils soient largement reconnus comme des exemples de réussite de la coopération internationale;

b) *Analyse* : il est primordial de définir et d'évaluer les mesures de politique générale qui permettront d'atteindre les objectifs en forgeant un consensus entre les partenaires sur les réformes politiques et institutionnelles à mettre en oeuvre, les investissements à réaliser, les méthodes de financement à utiliser et les stratégies à adopter pour l'intensification des efforts, dans le cadre du projet du Millénaire;

c) *Sensibilisation et mobilisation* : il est nécessaire de collaborer avec un grand nombre de partenaires qui sont prêts à participer à une vaste campagne de mobilisation pour sensibiliser l'opinion publique à la nécessité d'appuyer activement les initiatives concernant la fixation de priorités, la mise en oeuvre de politiques et l'affectation de ressources;

d) *Activités opérationnelles* : la fourniture d'une assistance à des fins spécifiques permet d'éliminer directement les obstacles majeurs qui entravent la

réalisation des objectifs au niveau des pays, étant entendu que c'est aux États Membres, en définitive, qu'il incombe d'atteindre ces objectifs;

e) *Instauration de partenariats* : l'élaboration et la mise en oeuvre d'approches novatrices pour intensifier la collaboration avec un ensemble d'acteurs qui ont un rôle déterminant à jouer est un élément commun qui sera incorporé dans les quatre volets susmentionnés de la stratégie.

54. Au cours de l'année écoulée, on a créé un fonds d'affectation spéciale pour les objectifs du Millénaire en matière de développement qui est le principal instrument de financement pour le programme d'appui. Près des deux tiers des dépenses prévues pour l'exercice 2002-2003 sont financées.

55. Un bureau central a été créé à New York pour le projet du Millénaire. La première réunion de l'ensemble des coordonnateurs a eu lieu à la fin d'octobre 2002. Des équipes de travail établiront des documents d'information qui constitueront des apports pour la préparation de l'édition 2003 du *Rapport sur le développement humain*, qui sera axée sur les objectifs du Millénaire en matière de développement. La première réunion du groupe d'experts des Nations Unies a eu lieu le 17 septembre 2002 à New York.

56. Le Coordonnateur exécutif du Secrétaire général pour la campagne mondiale du Millénaire a été nommé en novembre 2002. Les activités de sensibilisation et de collaboration avec les organisations de la société civile qui s'articulent autour des objectifs du Millénaire se multiplient ainsi qu'en témoigne la tenue d'une réunion de Veille sociale consacrée au suivi de ces objectifs, en novembre 2002, de la conférence annuelle du Réseau européen sur la dette et le développement intitulée « Empowering the Poor and Delivering the Millenium Development Goals », également en novembre, et du Forum social africain qui a eu lieu en décembre et qui portait essentiellement sur les objectifs susmentionnés. Le Centre de contact sous-régional pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est élabore un manuel sur les stratégies touchant le rôle des organisations de la société civile dans la réalisation des objectifs du Millénaire et guide leur mise en oeuvre et le Centre de contact sous-régional du Panama a réalisé un ouvrage de référence sur ces objectifs à l'usage des bureaux de pays.

Initiatives au niveau des pays

57. Seize rapports ont déjà été publiés sur les objectifs du Millénaire pour le développement, sous l'impulsion des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, et plus de 50 rapports sont en cours d'élaboration sur le même sujet. Un rapport sur les objectifs a été publié pour la région de l'Afrique à l'occasion des entretiens qui ont été consacrés au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/57/304, annexe) lors des réunions du G-8, en juin 2002. Quelque 36 bureaux de pays situés en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique, dans la Communauté d'États indépendants et en Europe ont reçu des fonds pour entreprendre de nouvelles activités de sensibilisation et de mobilisation en faveur des objectifs ou renforcer celles qui existent déjà, en collaboration avec les équipes de pays.

58. Un atelier parrainé par le PNUD a été organisé sur les objectifs en collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement en République démocratique populaire lao, en octobre 2002, à l'intention de 12 équipes

de pays des Nations Unies déployées en Asie et dans le Pacifique, avec la participation de représentants de la société civile, de la Banque mondiale et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Des ateliers analogues ont été organisés en Éthiopie et au Yémen pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est et pour les États arabes, respectivement, et d'autres ateliers sont prévus au Bangladesh, au Sénégal et en Slovaquie.

Notes

¹ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

³ Résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe.

Deuxième partie

Rapport de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément au modèle convenu par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour les rapports traitant de questions d'intérêt commun figurant sur une liste dressée par voie de consultations entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Parmi les principales de ces questions on peut citer : la mise en oeuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, et le suivi des conférences internationales et des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mise en oeuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement	1-49	20
A. Financement des activités opérationnelles de développement	1-5	20
B. Renforcement des capacités	6-9	21
C. Bilan commun de pays et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement	10-12	22
D. Contrôle et évaluation	13-17	22
E. Simplification et harmonisation des règles et procédures	18-20	24
F. Système des coordonnateurs résidents	21-24	24
G. Aide humanitaire	25-34	25
H. Parité des sexes	35-43	27
I. Technologies de l'information	44-45	29
J. Coopération avec la Banque mondiale	46-49	29
II. Suivi des conférences internationales et des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire	50-55	30
III. Recommandation	56	31

I. Mise en oeuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement

A. Financement des activités opérationnelles de développement

1. En 2001, la situation des ressources ordinaires du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est améliorée pour la deuxième année consécutive, ces ressources passant de 260,7 millions en 2000 à 264,7 millions en 2001, soit une augmentation un peu supérieure à 1,5 %. Cette légère augmentation est à porter au crédit d'un certain nombre de grands donateurs, et notamment du Danemark, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Irlande, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de la Suisse.

2. Il convient également de noter que le cercle des donateurs du FNUAP s'est élargi et a atteint un objectif fixé à 120 donateurs pour 2001. Il s'agit là d'une conséquence directe de la décision 98/24 du Conseil d'administration, par laquelle le Conseil reconnaissait qu'une dépendance excessive vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs présentait des risques pour la viabilité financière à long terme du FNUAP. Cet élargissement du cercle des donateurs illustre à la fois le soutien dont le Fonds jouit de la part des pays de son programme et l'emprise croissante de l'idée selon laquelle la mobilisation des ressources est une responsabilité commune du Fonds et de tous ses membres.

3. Dans le cadre de son plan de financement pluriannuel, le FNUAP s'est efforcé d'obtenir des promesses de contribution portant sur plusieurs années afin que le niveau de ses ressources soit à la fois plus stable et plus facile à prévoir. Or si un certain nombre des grands donateurs ont pu s'engager sur plusieurs années – ce dont le Fonds leur est reconnaissant –, la plupart n'ont pas été en mesure de le faire. Il n'y a eu que 27 promesses de contribution pluriannuelles en 2001.

4. En 2001 encore, les « autres ressources » ont progressé à nouveau pour atteindre le chiffre sans précédent de 127 millions de dollars. Ce chiffre inclut de grosses contributions des Pays-Bas et du Royaume-Uni pour l'acquisition de contraceptifs. Le Canada, l'Union européenne, la Norvège et la Suisse ont eux aussi versé d'importantes contributions. Ces dernières années ont vu se renforcer la tendance à l'augmentation des autres ressources. Le FNUAP ne prévoit cependant pas que celles-ci, et notamment les fonds d'affectation spéciale et le cofinancement, atteindront un niveau aussi élevé en 2002.

5. En 2002 et 2003, les objectifs de mobilisation de ressources du FNUAP seront axés sur un accroissement des ressources de base afin de pouvoir faire face aux besoins croissants des programmes, y compris pour la prévention du virus de l'immunodéficience humaine (VIH). Le Fonds est résolu à renforcer ses partenariats avec tous les donateurs, et en particulier avec les grands donateurs du deuxième cercle, afin d'accroître la part de ces derniers dans ses ressources de base et d'obtenir autant d'engagements pluriannuels que possible. Le FNUAP renforcera aussi ses partenariats avec les fondations et le secteur privé afin d'élargir encore plus le cercle de ses bailleurs.

B. Renforcement des capacités

6. Le renforcement des capacités nationales figure au nombre des principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement¹. Il constitue aussi l'une des principales stratégies de la démarche axée sur les résultats formulée par le Fonds dans le cadre de son plan de financement pluriannuel et qui définit les façons dont le Fonds est censé utiliser ses ressources pour obtenir des résultats. En 2002, le renforcement des capacités nationales a continué de représenter une dimension essentielle de la programmation du FNUAP dans tous ses domaines d'activité, qu'il s'agisse d'aider les gouvernements à formuler des politiques au plus haut niveau ou de former du personnel médical en vue de dispenser des services médicaux dans des centres de soins de santé primaires.

7. Dans toutes les régions, les bureaux de pays du FNUAP ont fait du renforcement des capacités nationales une question prioritaire à laquelle ils ont consacré la part la plus importante de leurs ressources. C'est tout particulièrement le cas en Afrique et dans les pays prioritaires de la catégorie A, où il importe au plus haut point de se concentrer sur le renforcement des capacités nationales. Or, dans ces pays les besoins sont souvent si criants qu'il est difficile d'y faire face. Cela n'empêche pas que certains de ces besoins dans les domaines de la population et du développement doivent être satisfaits d'urgence. Il s'agit notamment d'acquérir une meilleure connaissance des questions de santé génésique, des questions démographiques et de la condition féminine; d'améliorer les compétences en matière de formulation, de suivi, d'évaluation et d'analyse de programmes; de renforcer la collecte, l'analyse et la diffusion des données; et d'améliorer la gestion et la coordination des programmes.

8. Le FNUAP appliquera par ailleurs à ses bureaux de pays une typologie organisationnelle fondée sur une analyse qualitative et des indicateurs stratégiques. Cela lui permettra de mettre au point un processus transparent et systématique de planification et de mise en harmonie des compétences et autres connaissances du personnel avec la charge de travail des bureaux. L'objectif global ainsi visé est de renforcer les moyens d'intervention des bureaux de pays du FNUAP et de disposer sur le terrain de personnels dynamisés, concentrés et plus efficaces.

9. Cette typologie vise à faire une utilisation optimale du personnel national en lui attribuant un rôle de premier plan dans la programmation ainsi que dans la gestion et l'administration. Elle renforcera la capacité des pays à gérer des bureaux sur le terrain et elle aboutira à une professionnalisation et à une stabilité plus grandes de la présence du FNUAP sur le terrain. Elle permettra aussi au personnel de terrain de mieux gérer et contrôler la part toujours croissante des ressources du programme fournie par les fonds extrabudgétaires et les accords de cofinancement. Il faudra pour cela consentir des investissements considérables dans la formation et le perfectionnement du personnel, mais le Fonds est convaincu que ces investissements produiront d'importants bénéfices du point de vue de l'exécution et de la gestion des programmes.

C. Bilan commun de pays et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

10. En 2002, le Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a intensifié les efforts qu'il déploie en vue d'intégrer la programmation par pays et les activités de sensibilisation dans le processus d'élaboration du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Suite à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 56/201 sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le groupe de la programmation du GNUD a constitué un groupe de travail présidé par le PNUD et dont le FNUAP occupe la vice-présidence, et l'a chargé de réviser les directives de 1999 applicables au bilan commun de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

11. Le groupe a été prié de mettre ces directives en conformité avec un certain nombre d'éléments nouveaux, notamment la Déclaration du Millénaire², les objectifs de développement du Millénaire et le lien entre bilans communs de pays et plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement d'une part et processus et cadres nationaux de planification (tels que les stratégies de réduction de la pauvreté, et notamment les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté) d'autre part. Les directives ainsi révisées devront tenir compte des enseignements des trois dernières années et des recommandations qui ont fait suite à l'évaluation externe des processus de bilan commun de pays et de Plan-cadre pour l'aide au développement effectuée en 2001. Les guides qui comprennent ces directives révisées ont été publiés en mai 2002 et mis à l'essai initialement dans les six pays suivants : Bénin, Équateur, Kenya, Madagascar, Niger et Pakistan. Un dispositif d'appui et d'assurance-qualité a été mis au point afin que les bilans communs de pays et les plans-cadres respectent des normes élevées de qualité et facilitent une programmation par pays axée sur les résultats. Tant les guides que le dispositif d'appui et d'assurance-qualité seront revus en 2003.

12. Pour que les bilans communs de pays et les plans-cadres soient de qualité vraiment supérieure, il faut relever un certain nombre de défis, dont les plus importants sont les suivants : obtenir que les gouvernements s'investissent plus et s'approprient à la fois le processus et les résultats; réduire au minimum les coûts de transaction pour tous les partenaires; et intégrer le processus de bilan commun de pays/plan-cadre pour le développement dans les processus de planification nationale. Par ailleurs, les fonctions d'appui au processus de bilan commun de pays/plan-cadre ont été progressivement transférées du siège aux bureaux régionaux (techniques) afin de garantir que les différents projets et programmes de pays dérivent effectivement du Plan-cadre et soient directement liés aux autres processus de planification nationale.

D. Contrôle et évaluation

13. En 2001, le FNUAP a continué de déployer des efforts concertés en vue de renforcer sa capacité institutionnelle à pratiquer le contrôle et l'évaluation axés sur les résultats. De nouveaux modèles de programmation axée sur les résultats et d'établissement de rapports sur les programmes ont été mis au point en consultation avec un nombre restreint de bureaux de pays et d'équipes d'appui aux pays et

distribués au personnel. Ils ont également été affichés sur le site Intranet du FNUAP. On a de même mis au point un plan de gestion de programmes qui devait être revu en 2002. L'examen lancé en 2000 des directives de contrôle et d'évaluation figurant dans le guide de la programmation a servi de point de départ à un groupe interdivisionnel créé en 2001 pour réviser et actualiser ces directives. Dans ce cadre, un sous-groupe chargé du contrôle, de l'établissement des rapports et de l'évaluation a corrigé un certain nombre de problèmes et comblé quelques lacunes.

14. À sa troisième réunion annuelle, le Réseau d'évaluation du FNUAP a examiné les progrès accomplis et adopté son plan de travail pour 2001. Le Réseau a utilement contribué à inscrire le contrôle et l'évaluation axés sur les résultats dans la pratique du personnel du FNUAP et des équipes d'appui aux pays et à leur faire partager une interprétation commune de la gestion axée sur les résultats. L'une des principales réalisations du Réseau est la trousse de contrôle et d'évaluation du directeur de programme que l'on peut consulter sur les sites Web et Intranet du FNUAP. Cette trousse contient déjà 10 outils d'évaluation et de contrôle, et trois autres sont en cours d'élaboration. Ces outils existent aussi en version française et espagnole. Le personnel des bureaux de pays a confirmé l'utilité et l'accessibilité de cette trousse.

15. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour étendre la gestion axée sur les résultats à l'ensemble de ses activités, le Fonds a organisé une quatrième série d'ateliers régionaux de gestion de programmes à l'intention du personnel des bureaux de pays et des conseillers des équipes d'appui aux pays. Les modules de formation de ces ateliers ont été traduits en français et en espagnol et affichés sur le site Web. Les ateliers ont permis de mieux faire comprendre les principes et les conditions d'application de la gestion axée sur les résultats à l'administration de bureaux de pays et de programmes et de faire la réclame du contrôle et de l'évaluation.

16. Dans leurs contacts avec les bureaux de pays et les organismes nationaux de contrepartie, les équipes d'appui aux pays ont elles aussi fait la réclame de la gestion axée sur les résultats et se sont efforcés d'améliorer les compétences du personnel des bureaux de pays en contrôle et évaluation. Elles ont fourni une aide sur place et organisé de nombreux ateliers pour expliquer l'importance du contrôle et de l'évaluation et pour aider les bureaux de pays à axer leur gestion sur les résultats. Elles ont notamment insisté sur l'utilité du cadre logique comme outil de gestion de programme et sur l'importance de définir et de sélectionner des indicateurs fiables d'exécution des programmes aussi bien pour les programmes en cours que pour les programmes nouveaux. Toujours dans le cadre de cette formation, les conseillers des équipes d'appui aux pays ont souligné que c'est dès le début d'un cycle de programmation qu'il faut prévoir les activités de contrôle et d'évaluation nécessaires ainsi que les moyens financiers et humains correspondants.

17. Bien que des progrès aient été faits pour doter le FNUAP des moyens institutionnels nécessaires et pour encourager une culture du contrôle et de l'évaluation, un certain nombre d'obstacles restent à surmonter. En effet, si le cadre logique est mieux accepté aujourd'hui qu'en 2000, son utilisation réelle en tant qu'instrument de contrôle et d'évaluation reste limitée. Faute de données faciles d'accès, sûres, complètes et actuelles, il est difficile de trouver des indicateurs objectifs et vérifiables, ce qui, à son tour, empêche d'analyser les progrès accomplis et de déterminer les résultats finaux. De surcroît, dans certains pays le taux élevé de

rotation des personnels de projet impose un effort permanent de formation et de recyclage.

E. Simplification et harmonisation des règles et procédures

18. Suite à l'adoption de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale et, plus récemment, à la deuxième vague de réformes lancée par le Secrétaire général, le Comité exécutif du GNUD a entrepris une campagne de simplification et d'harmonisation d'une ampleur sans précédent. Il a créé une équipe chargée d'étudier les moyens de procéder d'ici à 2004 à une harmonisation complète dans les cinq domaines visés par la résolution 56/201 (par. 60) : décentralisation et délégation de pouvoirs; réglementation financière; exécution des programmes, y compris le contrôle et les rapports; et recrutement, formation et rémunération du personnel national des projets.

19. À l'issue des travaux effectués par les différentes équipes du GNUD et des consultations menées avec les bureaux de pays, le Comité exécutif du GNUD a présenté à la session de fond de 2002 du Conseil économique et social un programme de travail conduisant jusqu'en 2004 qui a été approuvé par les États Membres. En consultation avec les bureaux de pays, le Comité exécutif du GNUD a aussi élaboré des mesures qui permettront d'améliorer la préparation et l'autorisation des programmes ainsi que leur exécution, leur contrôle et leur évaluation une fois que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a été adopté, tout en privilégiant la souplesse et en contribuant au renforcement des capacités nationales.

20. Ces recommandations seront appliquées par étape à partir de 2003. Le Comité exécutif du GNUD continuera à chercher les moyens de réduire l'incohérence et la complexité des règles et procédures des organismes des Nations Unies afin de réduire au minimum les coûts de transaction et d'accroître l'impact et l'efficacité de l'appui fourni par les Nations Unies aux pays concernés.

F. Système des coordonnateurs résidents

21. Le FNUAP a continué de s'investir activement dans le renforcement du système des coordonnateurs résidents. Cet investissement s'est manifesté par sa participation au groupe de travail sur les coordonnateurs résidents et au Groupe consultatif interinstitutions, lequel est chargé d'évaluer et de proposer à l'Administrateur du PNUD des candidats aux postes de coordonnateur résident.

22. Pour renforcer le système des coordonnateurs résidents, le FNUAP a apporté son appui au nouveau système de notation par évaluation tous azimuts (ou à 180 degrés) des coordonnateurs résidents et des équipes de pays. Dix équipes, qui incluaient neuf membres du personnel du FNUAP, ont été ainsi notées dans le cadre d'un projet pilote en juin 2002. Parmi ces équipes figuraient celles du Cambodge, du Congo, de la Jamaïque, du Liban, du Malawi, de Maurice, de la République islamique d'Iran, de Timor-Leste et de la Turquie. Ce projet pilote a révélé que tout le monde n'a pas la même interprétation de la notion d'équipe de pays et que certaines équipes ont tenté de se faire représenter par des membres du personnel qui n'étaient ni représentant et ni représentant adjoint. Le GNUD se prononcera prochainement sur l'avenir qu'il entend réserver à ce genre d'exercice.

23. En ce qui concerne le réseau des centres d'évaluation des coordonnateurs résidents, 131 candidats ont maintenant été évalués dans les 15 centres gérés par la société SHL à qui a été confiée cette mission. En 2002, un candidat du FNUAP est passé par ce processus d'évaluation et a reçu une note favorable. Sur les 126 coordonnateurs résidents actuels, 33 (26 %) sont des femmes et 5 viennent d'autres organismes que le PNUD. Il n'y a pour le moment aucun coordonnateur résident qui appartienne au FNUAP. La répartition des postes entre les différents organismes du système des Nations Unies reste un sujet de préoccupation, tout comme l'étranglement du vivier de candidats par rapport au nombre de postes vacants. Les efforts se poursuivent en vue d'augmenter le nombre des femmes parmi les candidats. Le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU ont présenté au processus d'évaluation des femmes extérieures au système des Nations Unies.

24. La gestion et le niveau d'activité des centres d'évaluation des coordonnateurs résidents ont certes continué de s'améliorer, mais des progrès restent à faire dans certains domaines. Il faudrait ainsi pouvoir mieux mesurer l'aptitude à la coordination des coordonnateurs résidents. Il conviendrait peut-être de mettre au point une épreuve claire et spécialisée qui permettrait de mesurer cette compétence essentielle sans toucher pour autant aux 14 autres domaines de compétence.

G. Aide humanitaire

25. Le FNUAP est devenu un acteur important des opérations de secours et d'urgence grâce aux succès de ses partenariats avec des organismes comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Fédération internationale pour le planning familial, l'Organisation internationale des migrations, l'Organisation mondiale de la santé, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Comité international de secours et divers membres du Consortium pour la santé génésique des réfugiées.

26. Depuis la création du Groupe de travail interorganisations sur la santé génésique des réfugiées au milieu des années 90, le FNUAP a coordonné la mise au point de l'«ensemble minimal de services initiaux» pour les situations d'urgence ainsi que la rédaction et l'actualisation périodique d'un manuel pratique interorganisations sur la santé génésique des réfugiées, avec la participation active de ses partenaires du système des Nations Unies et de diverses organisations non gouvernementales. Depuis 1997, le Fonds participe activement aux appels globaux interinstitutions des Nations Unies, et il s'est associé à 14 appels de ce genre en 2002. Le FNUAP a également déployé des efforts systématiques pour renforcer sa capacité d'intervention et répondre avec une plus grande efficacité aux besoins humanitaires dans les situations d'urgence.

27. Depuis qu'il est devenu membre du Comité permanent interorganisations pour les affaires humanitaires, le FNUAP a participé à plusieurs groupes de travail à l'échelon mondial. Il a noué des partenariats étroits avec le Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) (ONUSIDA) et le Département des opérations de maintien de la paix, et il s'est fortement investi dans la lutte contre le sida dans un contexte de conflit armé. Sur le terrain, le FNUAP participe aux

dispositifs de protection civile (planification en cas d'urgence et préparation aux catastrophes) mis en place par les équipes de pays.

28. Le FNUAP continue d'intervenir dans des situations d'urgence en fournissant des secours humanitaires et en appuyant les efforts de développement déployés par les autorités locales et la société civile. Il fournit des services sanitaires essentiels, notamment en matière de santé génésique, de planification familiale, de traitement des maladies transmissibles sexuellement (MTS) et de prévention du VIH/sida, en distribuant aux hôpitaux, aux dispensaires et aux cliniques mobiles des médicaments et des produits essentiels, des équipements pour lesquels il existe des besoins urgents, du matériel et des produits pharmaceutiques. Le Fonds appuie aussi la remise en état de dispensaires endommagés et assure la formation de prestataires de services et de travailleurs sociaux.

29. Le FNUAP offre également un appui pour le traitement, la réadaptation et l'accompagnement psychologique des femmes traumatisées et de leur famille dans les camps de réfugiés et les zones touchées pour les conflits, sous la forme de projets axés sur les besoins des femmes et des filles dans les situations de conflit et postconflituelles. Les programmes auxquels le FNUAP apporte son concours accordent une importance centrale à la situation économique des femmes et de leur famille, à la création d'activités productrices de revenus et à l'accès aux services essentiels.

30. Face à la violence sexuelle et à la violence contre les femmes dans les situations de conflit et afin de mieux prévenir le VIH/sida, le FNUAP a mis en oeuvre une stratégie en six points : prévention du VIH/sida dans l'armée, la police, les centres de démobilisation et les forces de maintien de la paix; création de stocks de sang non contaminé; prévention du VIH/sida et des MTS et promotion de l'hygiène parmi les femmes vulnérables dans les situations de crises; prévention du VIH/sida chez les adolescents réfugiés et déplacés; et renforcement des capacités des organisations non gouvernementales locales.

31. Cette stratégie a commencé à être appliquée en 2002 en République démocratique du Congo et en Sierra Leone, en coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix et ONUSIDA. Le FNUAP coopère aussi directement avec certaines forces de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique, et notamment la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et la Mission d'assistance des Nations Unies en Sierra Leone. De surcroît, le FNUAP collabore à des programmes nationaux de démobilisation au Burundi, en République démocratique du Congo et au Rwanda, et il appuie la réinsertion d'ex-combattants adolescents dans les communautés locales par le biais de programmes éducatifs et de formation à la vie pratique. Le Fonds participe également à un certain nombre de programmes menés en conjonction avec la police et les armées en Europe centrale et orientale et en Asie du Sud-Est, dans le cadre desquels il appuie des projets éducatifs et encourage la tolérance, la parité des sexes et la prévention du VIH/sida.

32. Les programmes du FNUAP continuent de soutenir la réinsertion sociale des victimes de la guerre et de la violence, et notamment des jeunes ex-combattants et des femmes sans ressources. Dans ce contexte, le FNUAP soutient des services de consultation psychologique et sociale; met en place des services sanitaires de base dans des centres d'accueil thérapeutiques; et appuie des formes d'apprentissage et

d'enseignement technique qui créent des perspectives d'emploi pour leurs bénéficiaires.

33. Le FNUAP s'efforce de mieux faire comprendre l'impact dévastateur des conflits armés sur les femmes et les filles. Il a ainsi apporté son concours à une série de réunions internationales et d'ateliers de formation organisés à l'intention de représentants des administrations et de membres de la société civile. Pour faciliter la consolidation de la paix, le FNUAP participe, avec l'United States Institute of Peace, à un certain nombre d'activités de formation et d'appui en Afrique orientale. Il soutient également les activités de recherche et de collecte de données permettant de documenter des cas de violence et leurs conséquences médicales, ainsi que des programmes de réduction de la violence.

34. Le FNUAP continue de renforcer sa propre capacité d'intervention dans les situations d'urgence en mettant au point des dispositifs et des procédures qui lui permettront de faire reconnaître que les besoins en matière de santé génésique constituent une priorité et doivent être pleinement intégrés aux interventions humanitaires. Il a aidé à dispenser une formation au personnel humanitaire de certaines institutions nationales et internationales qui gèrent des programmes visant les femmes et des programmes de santé publique. Il a ainsi apporté son concours financier et technique à l'exécution des programmes de formation nécessaires, en partenariat avec les membres du Consortium pour la santé génésique des réfugiés (Reproductive Health for Refugees Consortium).

H. Parité des sexes

35. En 2002, fidèle à sa volonté d'incorporer la parité des sexes, les droits de l'homme et la culture dans ses programmes, le FNUAP a créé un Service de la culture, de la parité des sexes et des droits de l'homme au sein de sa Division de l'appui technique.

36. Cet effort d'intégration de la perspective féminine a notamment visé à renforcer la démarche axée sur les droits de l'homme dans laquelle le Fonds inscrit désormais ses activités. La parité des sexes, l'équité et l'autonomisation des femmes sont au coeur du Programme d'action³ de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les partenaires du FNUAP l'ont invité à montrer l'exemple en veillant à ce que les droits de l'homme, y compris ceux des femmes, jouent un rôle de premier plan dans la mise en oeuvre du Programme d'action. En réponse à cette invitation, le FNUAP a mis sur pied un groupe de réflexion chargé d'examiner la façon dont les droits de l'homme, et notamment les droits génésiques, sont intégrés dans ses différents domaines de programmation. Ce groupe de réflexion a également été chargé d'imaginer un dispositif conceptuel et opérationnel qui fasse le lien entre droits de l'homme, hygiène sexuelle, santé génésique, population, parité des sexes et équité entre les sexes afin d'assurer la cohérence de la stratégie de programmation du FNUAP.

37. L'adoption d'une démarche sensible aux facteurs culturels et axée sur les droits a été une autre priorité du Fonds. En janvier 2002, une enquête interne menée sous forme de consultation a passé en revue les facteurs et contraintes culturelles qui affectent l'exécution des programmes et élaboré une feuille de route pour l'avenir. Suite à cette consultation, le FNUAP a lancé un plan de renforcement et d'institutionnalisation de la perspective culturelle dans ses activités. Ce plan doit lui

permettre d'identifier et de se réclamer de valeurs culturelles qui favorisent les droits de l'homme, la parité des sexes, et l'équité entre les sexes et qui améliorent la qualité de vie des populations. Le Fonds a ainsi élaboré un cadre théorique dont les principaux éléments ont servi de base à un projet d'institutionnalisation de la perspective culturelle dans sa programmation.

38. Le FNUAP a également intégré la perspective féminine dans les activités qu'il mène en réponse à des crises humanitaires. Ainsi, en novembre 2002, il a organisé un atelier de formation sur le renforcement des capacités des organisations non gouvernementales dans des pays émergeant d'un conflit. Pour ce qui est de pays particuliers, le FNUAP s'est employé à faire intégrer la perspective féminine dans la reconstruction de l'Afghanistan et il assure la coordination des actions de santé génésique dans ce pays. Ses activités en Afghanistan sont axées sur la prestation des services sanitaires de base, pour lesquels les besoins sont urgents. La pénurie de services sanitaires et les obstacles que les Afghanes doivent surmonter en tant que femmes pour avoir accès aux rares services disponibles sont une source majeure de difficulté.

39. Le FNUAP appuie les efforts déployés par l'ONU et ses partenaires pour lutter contre la traite des femmes et des filles. En octobre 2002, il a organisé sur cette question une réunion à laquelle ont participé, outre ses représentants et son propre personnel sur le terrain, des représentants des Nations Unies et de donateurs bilatéraux. Cette réunion a débouché sur une meilleure compréhension du phénomène et sur l'élaboration d'un cadre théorique en vue d'une action future. Le FNUAP appuie aussi des initiatives prises au niveau des pays, et notamment une initiative commune des Nations Unies contre la traite au Népal.

40. Le FNUAP a révisé ses directives pour l'intégration de la perspective féminine dans les programmes de population et de développement. Il a également établi une note d'orientation sur l'application pratique de ces directives. Il met actuellement à l'essai un guide intitulé *Comment aborder en pratique la violence liée au sexe : Guide programmatique à l'intention des praticiens et gestionnaires de santé*.

41. Le FNUAP souhaite depuis longtemps faire le lien entre les questions relatives à la santé génésique des femmes et la question de leur pouvoir économique. En 2002, il a participé et apporté un appui au Sommet du microcrédit + 5, et notamment à un groupe de discussion sur l'intégration du microcrédit et de l'éducation en survie de l'enfant, en santé génésique et en prévention du VIH/sida. Le FNUAP a aussi commandé un document de réflexion sur le microfinancement et la santé génésique, dans la perspective d'un examen futur de ses activités en faveur de l'autonomisation économique des femmes et de la santé génésique.

42. Le FNUAP a participé activement aux initiatives interorganisations des Nations Unies qui visent à mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing⁴. Il a continué de présider, avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Groupe d'étude interorganisations sur les femmes et le VIH/sida. Il est membre actif d'un certain nombre d'autres groupes de réflexion et de travail, notamment ceux sur la paix et la sécurité, le financement du développement et l'initiative pour l'éducation des filles.

43. L'engagement du FNUAP à intégrer la perspective féminine à tous les niveaux de son administration se manifeste dans sa propre pratique. Près de 47 % des postes

d'administrateur du Fonds sont en effet occupés par des femmes. Qui plus est, 8 des 14 membres de son Comité exécutif sont des femmes, ainsi que deux des trois membres de l'équipe de direction, dont la directrice exécutive et la directrice exécutive adjointe (gestion).

I. Technologies de l'information

44. Le 29 avril 2002, le FNUAP et la Development Gateway Foundation ont lancé un projet Internet axé sur les questions de population et de santé génésique sous la forme d'un portail population/santé génésique. Le Fonds est le premier organisme des Nations Unies avoir pris l'Initiative de créer un site Web spécialisé dans le cadre du réseau « Development Gateway ». Ce portail, dont l'adresse est <<http://www.developmentgateway.org/pop>>, a bénéficié de la collaboration de 20 organisations partenaires et donne accès à une base de données collective sur les questions de population dans laquelle on peut trouver des informations sur les questions de population, des données, des publications, des rapports de recherche et des projets. Il a pour objectif de sensibiliser le grand public, tant au sein de la communauté du développement qu'à l'extérieur, aux questions de population et de favoriser l'émergence de formules originales de mise en commun des connaissances parmi les organisations spécialisées qui travaillent sur le terrain.

45. Dès ses cinq premiers mois d'existence, le portail du secteur population/santé reproductive s'est placé au deuxième rang des portails du site pour le nombre de consultations. En octobre 2002, il comptait déjà 1 100 membres, dont plus de 260 étaient des organisations non gouvernementales et plus de 61 % venaient de pays en développement. L'Afrique subsaharienne se classe au deuxième rang, après l'Amérique du Nord, pour ce qui est du nombre des membres.

J. Coopération avec la Banque mondiale

46. En 2002, la coopération entre le FNUAP et la Banque mondiale a continué de se resserrer. Plusieurs réunions et séminaires ont été organisés tant au niveau des pays qu'au niveau des sièges, et des accords ont été conclus entre le Fonds et la Banque en vue d'élargir le champ de leur collaboration et d'étendre à la planification, aux politiques et aux activités de mobilisation les interventions communes qu'elles mènent déjà au niveau des programmes et de l'exécution.

47. En octobre 2002, la Directrice exécutive du FNUAP s'est rendue à la Banque mondiale où elle a prononcé la conférence du Programme présidentiel de personnalités invitées. Cette visite, à laquelle étaient associés des hauts fonctionnaires du FNUAP, visait à encourager une collaboration et des liens plus étroits entre la Banque et le Fonds tant sur le plan mondial que sur le plan local. Un accord a été conclu en vue de formuler pour le mois de janvier 2003 au plus tard un plan d'action visant à renforcer la collaboration entre les deux organisations, notamment en modélisant les liens existant entre les paramètres démographiques (tels que la croissance, la structure et la répartition de la population) et le développement durable et en renforçant l'appui fourni par le FNUAP aux pays en développement sous la forme de documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) et autres outils.

48. Le FNUAP et la Banque mondiale ont également resserré leur collaboration dans le domaine de la santé génésique, de la parité des sexes et de la culture, en partageant leurs expériences, les enseignements qu'ils ont tirés de ces expériences, leurs travaux de recherche et leurs publications; en adoptant les mêmes indicateurs; en mettant au point des modules de formation à l'intégration de la perspective féminine; en participant à des groupes de travail thématiques; et en faisant mieux connaître les documents stratégiques de réduction de la pauvreté et autres outils de formulation des politiques et de programmation.

49. Comme en 2001, le FNUAP et l'Institut de la Banque mondiale ont organisé ensemble à Turin (Italie), à l'intention du personnel du Siège et de terrain du FNUAP, un atelier sur la population, la santé génésique et la réforme du secteur sanitaire. Cet atelier visait à mieux faire connaître aux participants des outils importants sur le plan des politiques tels que les réformes sectorielles, les DSRP et les approches sectorielles. Le Fonds a aussi participé à un atelier de haut niveau visant à mobiliser le soutien de ses partenaires à l'Initiative de la Banque mondiale en faveur des pays à faible revenu en difficulté.

II. Suivi des conférences internationales et des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire

50. Le FNUAP participe activement aux efforts tendant à rendre plus efficace l'aide publique au développement, ce qui contribuerait de façon substantielle à accroître le rôle de cette aide dans le financement du développement. Outre son action au sein du GNUM en faveur d'une simplification et d'une harmonisation des règles et procédures en vigueur, le Fonds a pris la décision de participer plus activement aux approches sectorielles, ce qui va dans le sens de l'appel du Consensus de Monterrey, adopté lors de la Conférence internationale sur le financement du développement⁵, qui préconise l'orientation d'une partie de l'aide vers des mécanismes de soutien budgétaire.

51. Le FNUAP joue un rôle majeur dans le soutien accordé aux pays pour qu'ils puissent réaliser les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et appliquer les principales mesures adoptées lors de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme d'action qui s'est tenue en 1999. Les priorités que s'est fixées le Fonds pour 2002 en sont la meilleure illustration. Ces priorités sous-tendent en effet les plans de travail annuels de tous les bureaux du FNUAP et de tout son personnel. L'une de ces priorités – à savoir l'intégration de la perspective féminine dans les questions de population et de développement – est directement liée au Consensus de Monterrey, qui fait de la promotion de la femme un critère essentiel dans la prise de décisions concernant le financement du développement.

52. En appuyant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (A/57/304, annexe), auquel le Consensus de Monterrey se réfère comme « cadre de développement mis en place à l'échelle régionale », le FNUAP concentre encore plus son action sur l'Afrique, continent dont le Consensus reconnaît qu'il constitue un cas particulier. Le FNUAP a soumis des contributions à la formulation des sept domaines thématiques du NEPAD et animé le groupe de travail sur la

population et l'emploi. Il participe maintenant activement aux travaux des groupes thématiques récemment mis sur pied pour appuyer le NEPAD.

53. Par le truchement du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, le FNUAP apporte son concours à la formulation de stratégies globales des Nations Unies dans les domaines visés par le Sommet mondial sur le développement durable : eau, énergie, santé, agriculture et biodiversité. Étant donné les liens étroits qui existent entre l'assainissement, d'une part, et les objectifs en matière de santé énoncés dans la Déclaration du Millénaire, les interactions envisagées visent notamment à faire en sorte que les rapports rédigés au niveau des pays, comme par exemple les rapports sur la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, évoquent systématiquement l'objectif qui consiste à réduire de moitié la part de la population qui n'a pas accès à des installations d'assainissement. Afin de renforcer le soutien qu'il accorde aux politiques nationales de développement durable dans le contexte des objectifs de développement du Millénaire, le Fonds a mis en place un certain nombre de dispositifs internes permettant d'établir des liens entre l'eau, la population, la condition féminine, la santé génésique et la pauvreté, ainsi qu'avec d'autres domaines thématiques.

54. Dans son rapport de 2002 sur *L'état de la population mondiale*⁶, le Fonds s'est fait l'écho pour la première fois de travaux scientifiques selon lesquels l'action en faveur de la santé génésique favorise la croissance économique et réduit la pauvreté, appuyant en cela les grandes priorités du programme Action 21, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement⁷, de la Déclaration du Millénaire, du Consensus de Monterrey et du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial sur le développement social (Plan d'action de Johannesburg)⁸.

55. Le FNUAP aide les pays en développement à mener des enquêtes sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD et des Principales Mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la CIPD et à procéder aux mêmes enquêtes au niveau régional dans la perspective du dixième anniversaire de la CIPD. Les consultations menées par le Fonds en prévision de ce dixième anniversaire ont été mises à contribution pour renforcer la volonté de tous de mettre en oeuvre le Programme d'action et les Principales Mesures pour la poursuite de son application.

III. Recommandation

56. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

- a) Prendre note du présent rapport;
- b) Décider de le transmettre au Conseil économique et social en même temps que les observations et conseils formulés par les délégations à la présente session.

Notes

- ¹ Résolution S-21/2 de l'Assemblée générale, annexe.
- ² Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.
- ³ *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.
- ⁴ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.
- ⁵ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.
- ⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.III.4.1.
- ⁷ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.
- ⁸ *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

Troisième partie
Extrait du rapport du Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies pour le développement
et du Fonds des Nations Unies pour la population
sur les travaux de sa première session ordinaire de 2003

20-23 janvier 2003

Programme des Nations Unies pour le développement

1. Le Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques du Programme des Nations Unies pour le développement a présenté le rapport de l'Administrateur du PNUD au Conseil économique et social (DP/2003/5). Les délégations ont félicité le Programme de la haute qualité du rapport tout en soulignant la nécessité d'adopter une approche plus analytique.

2. Les délégations ont demandé que les travaux des organismes des Nations Unies, notamment du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, soient plus harmonisés, unifiés et coordonnés afin d'améliorer l'efficacité et la productivité et de réduire les coûts de transaction imposés aux pays. Elles ont souligné l'importance des réunions conjointes des Conseil d'administration, du suivi et de l'évaluation concertés et des missions communes et mis l'accent sur la nécessité d'obtenir des résultats sur le terrain, s'agissant notamment du rôle du PNUD dans le processus impliquant les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

3. L'évolution des relations avec les organismes issus des accords de Bretton Woods, en particulier la Banque mondiale, a été saluée. Les délégations ont prôné le renforcement des liens avec ces organismes et appelé le PNUD à oeuvrer en étroite collaboration avec les banques régionales de développement.

4. Tout en se félicitant des améliorations apportées sur le plan de l'équilibre entre les sexes, notamment au niveau des coordonnateurs résidents, les délégations ont souligné qu'il importait de poursuivre sur cette voie. L'importance d'un suivi et d'une évaluation rigoureux des activités du PNUD a également été mise en relief. Les délégations ont demandé aux organismes des Nations Unies de mettre en commun et de comparer les méthodes qu'ils utilisaient pour le suivi et l'évaluation. Des questions ont également été soulevées concernant les liens existant entre le PNUD et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'impact de la reconstitution des fonds de l'Association internationale de développement (AID) sur la situation financière du PNUD.

5. Le Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a répondu aux observations et aux questions soulevées. Il a noté le souhait exprimé par le Conseil d'administration de disposer de rapports plus analytiques et de voir des résultats sur le terrain et la nécessité de faire porter les efforts sur les domaines où l'on rencontrait des difficultés, et notamment d'élaborer des stratégies permettant de remédier aux problèmes. Il a affirmé qu'aucun effort ne serait épargné pour apporter les améliorations nécessaires.

6. Beaucoup a été fait pour promouvoir les partenariats avec les banques régionales de développement, notamment la Banque interaméricaine de développement et la Banque africaine de développement. Des discussions entre le PNUD et la Banque asiatique de développement ont également eu lieu pour renforcer le partenariat entre les deux entités. Le Directeur a également fait observer que, comme on l'avait indiqué lors des réunions précédentes, il était encore trop tôt pour évaluer l'impact sur le PNUD de la reconstitution des fonds de l'AID.

7. S'agissant du rôle et de l'impact du PNUD dans le processus impliquant les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le Directeur a noté que le Bureau de l'évaluation était en train d'évaluer la contribution du PNUD et que le Conseil d'administration serait tenu informé des conclusions tirées dès réception du rapport d'évaluation. Il a rappelé que le PNUD s'était engagé à améliorer l'équilibre entre les sexes et à tenir compte de la question des sexospécificités et noté qu'il s'était employé à recruter des candidates externes afin de remédier aux déficits structurels au sein de l'Organisation.

8. Le Directeur a indiqué que le PNUD collaborait aux travaux du Comité d'aide au développement de l'OCDE en tant qu'observateur dans le cadre établi par le Conseil d'administration comme il avait participé aux travaux d'autres groupes. Il a également expliqué que les références faites dans le rapport aux liens existant entre le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires mentionnaient les efforts déployés pour renforcer l'esprit de partenariat entre les deux organismes. Il a souligné que le PNUD continuerait de développer ce partenariat.

9. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport du PNUD au Conseil économique et social (DP/2003/5) et est convenu de le lui transmettre avec les observations qui auraient été faites à son sujet.

Fonds des Nations Unies pour la population

10. Le Directeur exécutif adjoint (Programmes) a présenté le rapport du FNUAP au Conseil économique et social (DP/FPA/2003/2). Il a noté que le rapport portait sur un certain nombre de questions clés identifiées lors de consultations entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement. Il a mis l'accent sur quatre sections du rapport revêtant une importance toute particulière pour le FNUAP : le financement des activités opérationnelles de développement; le renforcement des capacités; l'aide humanitaire; et le suivi des conférences internationales et des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Il a souligné que la réalisation de ces objectifs dépendait également de la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, s'agissant notamment de l'égalité entre les sexes et de l'accès universel aux services de santé en matière de procréation d'ici à 2015. Il a souligné que les objectifs du Millénaire pour le développement ne pourraient être atteints si les questions de population n'étaient pas abordées.

11. Au cours des débats, plusieurs délégations ont noté les progrès réalisés par le FNUAP sur la base de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (E/1998/48) et des objectifs du Millénaire pour le développement et ont appuyé l'intégration des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, en particulier ceux ayant trait à la santé et aux droits en matière de procréation, dans ces objectifs. Une

délégation a voulu savoir comment le FNUAP contribuait à faire en sorte que la santé et les droits en matière de procréation soient pris en compte dans les approches sectorielles et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Elle a également demandé si ces questions étaient dûment abordées dans les rapports nationaux concernant les objectifs du Millénaire pour le développement. Un certain nombre de délégations se sont félicitées des activités menées par le Fonds dans le domaine du renforcement des capacités et ont souligné qu'il était essentiel d'améliorer les capacités des pays bénéficiaires dans les domaines de la population et du développement. S'agissant des effectifs dans le cadre de la nouvelle typologie organisationnelle des bureaux de pays, une délégation a indiqué qu'au lieu d'adopter des critères uniformes, il conviendrait de tenir compte des besoins spécifiques des différents pays. Plusieurs délégations se sont félicitées des efforts déployés par le Fonds pour renforcer les partenariats avec les fondations et le secteur privé. Une délégation a salué la collaboration avec la Banque mondiale et demandé quel était l'impact sur le FNUAP de la reconstitution des fonds de l'AID. Se référant au caractère fluctuant des ressources du Fonds, une délégation a encouragé le FNUAP à accroître le nombre de ses donateurs afin de ne pas dépendre de façon excessive d'un nombre limité de donateurs.

12. Un certain nombre de délégations ont souligné combien il importait pour les organismes des Nations Unies de coordonner leurs travaux et de collaborer. Afin d'illustrer ce point, une délégation a noté que l'évaluation du Programme commun des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) (ONUSIDA) avait révélé que la coordination des activités en la matière au niveau des pays ne permettait pas de lutter comme il le fallait contre l'épidémie. Elle a indiqué que l'envoi de davantage de ressources financières ou de personnel sur le terrain ne se traduirait pas forcément par un renforcement de l'efficacité; il convenait plutôt de disposer d'un éventail adéquat de compétences. Une délégation a souligné qu'elle souhaitait savoir comment les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement promouvaient, notamment, la programmation et l'évaluation conjointes. Elle a souligné qu'il importait de réduire le fardeau que constituaient pour les pays bénéficiant des programmes l'établissement d'un trop grand nombre d'analyses et de rapports et la tenue de trop de réunions d'évaluation. Une autre délégation a demandé un complément d'information sur le renforcement des capacités institutionnelles de suivi et d'évaluation. Une autre encore, tout en demandant une meilleure harmonisation des évaluations réalisées par les fonds et programmes des Nations Unies, a fait remarquer que les ressources consacrées à l'évaluation au sein du système des Nations Unies devraient de plus en plus être mises en commun. Une délégation a demandé comment le FNUAP et le PNUD avaient l'intention d'accélérer et de stimuler les efforts de coordination entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement.

13. Plusieurs délégations ont souligné que le rapport aurait dû être analytique, réaliste et axé sur les problèmes. Elles ont noté que, bien qu'un nombre fort impressionnant d'activités ait été mentionné, le rapport n'indiquait pas clairement quels avaient été les résultats concrets obtenus à l'échelon des pays. Les délégations ont souligné que le rapport devrait porter aussi bien sur les résultats et les effets que sur les défis à relever. Une délégation a ajouté que les rapports au Conseil économique et social auraient tout à gagner d'une analyse plus approfondie de la manière dont les réformes de l'Organisation des Nations Unies amélioreraient la

programmation. Une délégation a demandé pourquoi le rapport ne faisait pas allusion au Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

14. Une délégation s'est félicitée de l'engagement pris par le Fonds d'adopter une gestion axée sur les résultats et a demandé comment les nouveaux outils et systèmes étaient utilisés et quelles différences ils faisaient, s'agissant du suivi régulier des résultats obtenus. Pour ce qui est de la prise en compte des sexospécificités, une délégation s'est félicitée de constater que les femmes occupaient 47 % des postes d'administrateur au FNUAP. Certaines délégations ont souhaité voir davantage de rapports faisant état de résultats et d'effets concrets ou d'indicateurs de progrès en matière de sexospécificités. Les délégations ont voulu savoir comment les hommes étaient intégrés dans les activités programmatiques du Fonds. Pour ce qui est du système des coordonnateurs résidents, une délégation s'est félicitée des efforts déployés par le Groupe des Nations Unies pour le développement pour aborder la question du déséquilibre entre les sexes et a voulu connaître les causes du déséquilibre qui persistait. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le fait qu'il n'existait actuellement pas de coordonnateur résident venant du FNUAP. Une délégation a voulu en savoir plus sur l'aptitude à la coordination des coordonnateurs résidents et son importance pour les travaux du FNUAP.

15. Un certain nombre de délégations ont demandé un complément d'information sur les préparatifs du dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement. Une délégation a suggéré qu'il soit procédé, lors des consultations précédant cet anniversaire, à un bilan des progrès réalisés à ce jour dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence. Tout en indiquant que l'anniversaire devait garder un caractère purement cérémonial et technique, une délégation a souligné qu'il convenait de continuer à mettre l'accent sur le renforcement des engagements qui avaient été pris de mettre en oeuvre le Programme d'action et les mesures clefs nécessaires à la poursuite de son application.

16. Le Directeur exécutif adjoint (Programmes) a remercié les délégations de leurs observations constructives et est convenu que la coordination était très importante pour le système des Nations Unies. Il a souligné que de nombreux progrès avaient été faits s'agissant de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, notamment sur le plan de la coordination, et que même si l'évolution avait été encourageante pour ce qui était du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, de la simplification et de l'harmonisation, de l'atelier portant sur les objectifs du Millénaire pour le développement et des travaux des équipes de pays des Nations Unies, il convenait encore de relever de nombreux défis : planification et mise en oeuvre axées sur les résultats, participation à l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et concertation. Il a ajouté que les problèmes de qualité étaient actuellement examinés pour ce qui est des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il a indiqué qu'en tant que membre actif du Groupe des Nations Unies pour le développement, le FNUAP avait participé aux travaux d'un certain nombre de groupes de travail et d'étude qui se penchaient notamment sur des questions telles que la simplification et l'harmonisation. Il espérait qu'à l'avenir, la contribution du Fonds à l'élaboration des approches sectorielles et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté se ferait plus visible. Il a noté qu'avec l'achèvement du processus de transition, le Fonds s'emploierait à aligner le processus opérationnel et la mise au point des systèmes sur l'approche adoptée par le Groupe des Nations

Unies pour le développement en matière de rationalisation des opérations, d'élaboration des indicateurs et des statistiques et de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a fait observer que le FNUAP collaborait avec le PNUD au système de planification des ressources.

17. S'agissant du système des coordonnateurs résidents, il a noté les progrès réalisés et indiqué que le FNUAP encouragerait les membres de son personnel à postuler aux postes de coordonnateur résident. Il a souligné que le partenariat avec la Banque mondiale avait été renforcé et la collaboration élargie grâce à un grand nombre d'activités nouvelles, notamment un cours de formation organisé conjointement visant à renforcer les compétences dans des domaines clés tels que l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et des approches sectorielles. S'agissant de la reconstitution des fonds de l'AID, il a indiqué qu'il espérait que le système des Nations Unies mettrait au point des modèles suffisamment souples pour être transposés et s'intégrer dans les programmes nationaux par le biais de prêts fournis par l'AID. Il a observé que les fonds et programmes des Nations Unies pouvaient faire d'importantes contributions dans les pays sortant d'un conflit et se trouvant en période de reconstruction, où l'expérience de la Banque mondiale et ses liens avec les autorités nationales pouvaient s'avérer limités. À cet égard, notant les atouts spécifiques des fonds et programmes, il a souligné que la collaboration avec la Banque mondiale pouvait encore être développée.

18. Répondant aux observations sur le renforcement des capacités, il a indiqué que la nouvelle typologie organisationnelle des bureaux de pays permettrait au Fonds de faire preuve de davantage de souplesse et de mieux répondre aux besoins particuliers des pays. Il a fait observer que dans l'application des réformes le défi était d'articuler les objectifs et indicateurs de gestion axée sur les résultats sur les programmes de pays, les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, tout en renforçant le processus de suivi et d'évaluation. Concernant la question sur le renforcement des capacités institutionnelles de suivi et d'évaluation, il a noté que le FNUAP avait mis au point un module de suivi et d'évaluation et établi un réseau d'experts en évaluation. Il a ajouté que les experts chargés de l'évaluation des organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement collaboraient étroitement.

19. S'agissant de la question concernant l'intégration des hommes dans les activités relatives à la santé en matière de procréation, il a noté que le FNUAP s'était engagé à soutenir l'intégration des hommes et des femmes dans toutes ses activités. Il était notamment dûment tenu compte des attitudes des hommes et des garçons lors de la mise au point des stratégies et activités de prévention du VIH/sida. Concernant la question sur le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, il a souligné que le FNUAP collaborait étroitement aussi bien avec le Bureau qu'avec d'autres organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Il a ajouté que le Fonds avait participé à 20 procédures d'appel global lancées par le Bureau. Il a également souligné que ce n'était qu'au cours des dernières années que le FNUAP avait réussi à se positionner comme un organisme d'aide humanitaire efficace et compétent. S'agissant de la célébration du dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement, il s'est associé aux vues exprimées par les délégations et a noté que le FNUAP attendait les résultats des travaux du groupe de travail créé par l'Assemblée générale. Il a indiqué que le FNUAP se disposait à procéder à des

enquêtes nationales et à organiser un certain nombre de réunions régionales et techniques. Il est convenu qu'il était essentiel de continuer à mettre en oeuvre le Programme d'action.

20. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport du FNUAP au Conseil économique et social (DP/FPA/2003/2) et est convenu de le communiquer au Conseil assorti des observations qu'il avait suscitées.
